

ABONNEMENT.

SAUMUR.
30 fr.
16
8
Poste:
35 fr.
18
10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annances, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication, des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

SAUMUR, 24 OCTOBRE 1884.

BULLETIN

M. Ferry a posé, avec une netteté qu'il n'a pas généralement, la question de la confiance aveugle, de la confiance sans réserve, du blanc-seing.

On demandait à M. Ferry de faire connaître à la Chambre, aux Français, où en est la question chinoise et tonkinoise, pour laquelle on demande 42,000 hommes nouveaux et un nombre de millions en proportion!

M. Ferry a répondu comme aurait pu le faire le ministre de monarchie la plus absolue: Je ne vous dirai rien, absolument rien!

M. Ferry, qui est de la race des effrontés, a demandé aux députés d'appuyer sa déclaration d'un vote, et de considérer sa réponse comme la confirmation « d'un principe ».

On ne saura donc pas ce qui s'est dit dans la séance de la commission chargée d'examiner la demande des crédits pour le Tonkin, car la majorité, sur l'injonction de M. Ferry, a repoussé par 294 voix la proposition de M. Rivière tendant à la communication des procès-verbaux. Le ministre des affaires étrangères a déclaré que tout devait rester secret. Cela revient à dire à la Chambre: « Tu ne sauras rien, mais vote toujours la carte à payer que je te présente! »

Le troupeau de la majorité s'est incliné et a obéi passivement, comme s'il ne pouvait pas avoir une heure d'indépendance.

Et pourtant les nouvelles de Chine sont des plus graves.

Ainsi, dans la doctrine du Peuple Souverain, le ministre qui gouverne tient secrète sa politique, engage la guerre, demande un crédit, suspend la vie commerciale du pays, sans qu'il soit possible de savoir, par ceux

qui paient l'impôt du sang et de l'épargne, où les mène ce ministre?

Aucun gouvernement autocratique certainement n'a osé aller jusque-là.

C'est le dernier mot du césarisme. Un homme fait ce qu'il veut; on lui accorde, sans débat, tout ce qu'il demande pour l'exécution d'une politique dont il ne confie le secret à personne. Ceux qui paient de leur vie, de leur fortune, de leur honneur, les conséquences de cette politique, seront admis à dire ce qu'ils en pensent quand les désastres seront, en fait, irrémédiablement accomplis.

C'est là le régime gouvernemental du Peuple Souverain!

C'est le dernier mot de l'aberration démocratique et républicaine.

C'est la formule suprême de cette « imbécillité » dont M. Thiers marquait la phase fatidique.

Chronique générale.

CONSEIL DES MINISTRES.

Les ministres se sont réunis hier matin, au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Ferry.

On s'est d'abord occupé des affaires de Chine et du Tonkin.

Il résulte d'avis reçus du commandant du corps expéditionnaire au Tonkin, qu'il lui est possible de résister avec les forces dont il dispose aux mouvements offensifs que les bandes chinoises pourraient tenter contre les places du delta occupées par nos troupes.

Mais le général Brière de l'Isle estime qu'il serait imprudent de poursuivre trop vite le refoulement de ces bandes.

Il croit en outre qu'il convient de réserver ses forces pour engager, à l'occasion, une attaque décisive.

Le gouvernement se dispose d'ailleurs à envoyer au Tonkin dans le plus bref délai possible une partie des renforts nécessaires.

En ce qui concerne l'amiral Courbet, on présume qu'il a terminé en ce moment les travaux de fortifications dont il parlait dans ses dernières dépêches de Kelung, et on s'attend à recevoir, d'un moment à l'autre, la nouvelle de son départ pour un autre point de l'île Formose, probablement pour Tamsui.

Le blocus de cette île n'a jusqu'ici donné lieu à aucun incident.

Le conseil a ensuite arrêté le sens des déclarations qui seront faites aujourd'hui par le président du conseil à la commission du Tonkin.

La délibération a ensuite porté sur la question de l'équilibre du budget de 1885.

\*\*

Le Télégraphe publie une correspondance qu'on lui adresse de Berlin et que nous croyons devoir reproduire à titre de curiosité:

« On suit avec beaucoup d'attention, dans les sphères officielles de Berlin, la campagne que vous poursuivez en Chine et au Tonkin, et je puis vous assurer qu'on y est admirablement renseigné sur les moindres faits, tant diplomatiques que militaires, qui en sont la conséquence. Vous savez sans doute que le ministre d'Allemagne à Pékin travaille depuis longtemps à prendre une influence prépondérante dans les conseils chinois. Comptez que M. de Bismark entend bien intervenir dans les affaires embrouillées de la France et du Céleste-Empire.

« Vos journaux ont beaucoup parlé d'une médiation offerte par le cabinet de Washington quand, en réalité, le gouvernement de Pékin, s'appuyant sur l'article 4<sup>er</sup> du traité passé par elle et la République américaine, en 1858, avait simplement pressenti sur ce point M. Young, ministre des Etats-Unis en Chine. Aujourd'hui, il semble à peu près certain que c'est à l'Allemagne qu'échoira ce rôle, et non plus sur l'initiative des ministres chinois, mais sur celle du gouvernement français.

» Je ne pourrais vous dire où en sont les

négociations à ce sujet; je ne sais pas même si elles ont un commencement d'exécution. Mais ce que je puis vous certifier, c'est qu'il est fort question, à Berlin, qu'on a des motifs pour croire que la France s'y prêtera et que toute la politique du chancelier tend à ce but.

» Le résultat d'un pareil appel de la France serait de placer celle-ci sous l'égide de l'Allemagne. Dans l'Extrême-Orient, un personnage qui, par sa position, ne peut qu'être bien renseigné, m'a dit que le prince de Bismark voyait dans cette ingérence la façon la plus positive, la plus simple et la moins coûteuse de se tailler une superbe colonie.

» Il ne m'appartient pas de donner des conseils à votre gouvernement, mais je ne me permettrais de dire que, s'il fait cette faute d'accepter l'aide du prince de Bismark, il se met dans la main d'un usurier dont il ne connaît pas la rapacité.

» Il faut bien savoir, en effet, que les intentions de l'Allemagne à votre égard, pour paraître favorables, n'en sont pas moins équivoques, et tous ceux qui connaissent la façon de procéder du chancelier disent qu'il vous conduit à une impasse. Je crains, pour ma part, que M. Ferry, pour sauver son cabinet devant le Parlement, ou bien encore dans la crainte d'indisposer la Chambre en lui demandant des crédits considérables et un grand nombre d'hommes, n'accepte des compromissions qui pourront paraître excellentes sur le moment, mais dans un temps donné deviendront une cause de mécomptes cruels.

\*\*

LA COMMISSION DU TONKIN.

L'élection des onze commissaires qui ont à examiner la nouvelle demande de crédit pour le Tonkin a une importance exceptionnelle.

La discussion dans les bureaux a été longue et animée; aussi croyons-nous devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques-unes des déclarations les plus importantes faites par ceux des élus qui ont

41 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

STÉPHANETTE

PAR BERNARD SEIGNY

Parmi les innombrables bonnes œuvres de sœur Doctrovée, une des meilleures fut sans doute le soin qu'elle prit d'instruire la petite Stéphanette, et de lui apprendre avant toutes choses qu'il y avait un Ciel, une espérance pour les désespérés, et que Dieu avait fait les bonnes sœurs pour les petits enfants qui n'ont ni père ni mère. Sœur Doctrovée, qui n'ignorait aucune misère, avait connu celle-là; elle s'était fait aimer de l'enfant, l'avait attirée chez elle. Peu à peu, Stéphanette avait pris l'habitude de se rendre tous les dimanches, les seuls jours qui fussent en partie libre pour elle, dans la rue Yauvert, et là, elle étudiait, elle causait, elle jouait avec sœur Doctrovée et sœur Apolline. Elle rapportait aussi des livres qu'elle lisait, et des devoirs qu'elle faisait chez son père, à la veillée. Le brocanteur la laissait faire. La jeune fille avait reçu de la sorte une instruction bien supérieure à celle des enfants de son âge et de sa condition; mais elle avait surtout appris, à l'école de la sœur Doctrovée,

la piété, la résignation, le courage qui lui étaient si nécessaires.

Cette âme était donc préparée à tous les devoirs, à tous les sacrifices, mais nullement au bonheur, quand Stéphanette connut Jean.

Elle se crut longtemps le jouet d'une illusion, et n'accepta qu'avec crainte la pensée qu'elle était aimée. Elle avait peur de ces inconnues qui s'appelaient la joie et l'espérance, et qui frappaient à sa porte pour la première fois.

Lorsque Jean lui annonça que le marquis consentait à son mariage, elle se sentit tout à coup rassurée, libre d'aimer; la vie lui parut belle et l'avenir brillant: elle crut à son bonheur.

Voilà pourquoi elle avait eu ce divin sourire.

Les rêves chantèrent toute la nuit dans son cœur, et le matin, quand elle s'éveilla, elle souriait encore.

IX

Il était grand matin. Les moineaux pépiaient sur les gouttières. Ils se disaient les uns aux autres: — belle journée — voyez donc — pas un nuage — l'aurore est douce — et Dieu est bon!

C'est du moins ce que crut comprendre Stéphanette. Elle alla à la fenêtre, et regarda du côté de Saint-Maurice, pour voir l'heure à la grande horloge. Il était cinq heures. Les cloches sonnaient la première messe. L'énorme masse de la nef, les toits

attendants de l'évêché, les pignons des maisons voisines, étaient encore dans l'ombre. Mais le long des hautes flèches de la cathédrale les dents de pierre qui font saillie et montent jusqu'au faite s'empourpraient sous les feux du soleil levant. On eût dit que l'aube capricieuse et prodigue avait suspendu deux guirlandes de roses aux clochers de la vieille église.

Stéphanette ne perdit pas de temps à contempler ces jolies fleurs de lumière: les pauvres filles comme elle n'ont pas le loisir d'admirer. Elle se hâta de s'habiller, car la reconnaissance envers Dieu débordait de son cœur, et elle avait résolu d'aller à la messe. L'église n'était pas loin; mais il fallait être revenue assez tôt pour que le brocanteur ne remarquât pas l'absence et que la tâche quotidienne n'en souffrît aucun retard.

Elle fut bientôt prête. Sa robe de serge noire serrée à la taille, bien simple et bien propre, ses deux tresses de cheveux bruns tombant jusqu'au bas de la nuque, relevées et attachées sur le sommet de la tête, faisaient ressortir la blancheur de son teint. Elle prit un livre de prières, et ouvrit la porte pour descendre.

A peine avait-elle fait un pas sur le palier de l'escalier qu'elle se trouva face à face avec son père. Il lui fit signe de rentrer dans la chambre, entra lui-même, et ferma la porte. Il avait sa mauvaise figure: dans ses yeux gris, des lueurs

jaunes passaient, comme des éclairs; un rire nerveux arqua sa bouche. Quand cet homme riait, c'est qu'il n'était plus maître de lui. La jeune fille savait cela. Retirée au fond de l'appartement, elle suivait avec une attention inquiète les gestes de son père.

Il se dirigea d'abord vers la fenêtre, s'assura qu'elle était fermée, puis vint à elle à pas rapides, les bras croisés, tournant le dos à la lumière.

— Qui-dà, dit-il, tu faisais meilleure figure hier soir.

— Quand cela?

— Quand vous causiez, ton amoureux dans la rue, toi à la fenêtre, car je vous ai vus.

— Quel mal y trouvez-vous? Il n'est, d'ailleurs, guère demeuré.

— Assez pour te dire: « fiancés, ma Phanette, fiancés! » n'est-ce pas?

— Eh bien?

— Eh bien! c'est aller trop vite. Et moi, je ne compte donc plus ici?

— Oh! fit-elle doucement; vous ne voulez pas?

— Non.

— Jamais vous ne m'avez empêchée de le voir; de lui parler, de l'aimer, et j'ai cru...

— Est-ce que je m'occupe de toi? interrompit le brocanteur.

A ce mot cruel, la pauvre fille baissa la tête.

résolument et nettement pris une attitude dans la question.

La commission est complète et se compose de : MM. Georges Périn, Clémenceau, Granet, Franck-Chauveau, Roquet, Maze, Arthur Leroy, Dureau de Vaulcomte, Pradon, Cavaignac, Andrieux.

Dans le premier bureau, M. Périn a blâmé très-vivement le cabinet d'avoir dissimulé au pays la gravité de la situation présente et les dangers de l'avenir. Il a déclaré que, si d'autres hommes prenaient la direction des affaires, il voterait les crédits nécessaires pour liquider la désastreuse entreprise du Tonkin. Par là, il entend la conclusion d'un traité de paix avec la Chine, qui sauvegarde, de la façon la plus large, l'honneur du pavillon français, et, ce premier point réglé, l'évacuation du Tonkin, à laquelle rien ne s'opposerait à l'heure où l'on pourrait l'effectuer volontairement et sans paraître céder à une pression étrangère.

Dans le deuxième bureau, M. Clémenceau a fait une déclaration analogue, mais en ajoutant qu'il ne se résoudrait pas à une guerre avec la Chine, parce qu'il voit au-dessus de nos intérêts problématiques en Chine et au Tonkin nos intérêts continents.

Troisième bureau : M. Granet, qui a jusqu'ici repoussé tous les crédits pour le Tonkin, a déclaré qu'il les voterait cette fois parce que l'honneur du drapeau est engagé, mais à la condition que ce fût un crédit de liquidation pour une aventure à laquelle il est temps de mettre fin.

Dans le sixième bureau, M. Maze, bien qu'opportuniste et ministériel, a montré quelque inquiétude. Il votera les crédits, mais il voudrait bien savoir ce que l'on fera quand ces 40 millions auront été dépensés.

M. Maze, qui est un peu simple, n'a pas compris qu'on en demanderait d'autres.

Dans le dixième bureau, M. Cavaignac a dit fort nettement qu'il fallait réduire les sacrifices au strict nécessaire; il a ajouté que c'était une illusion que de poursuivre la conclusion d'un traité avec la Chine. Ce traité ne serait pas plutôt conclu qu'il serait violé.

Le caractère dominant de la commission est celui-ci : il y a presque unanimité pour reconnaître qu'il faut cesser les errements suivis jusqu'à ce jour, ne plus procéder par l'envoi de petites fractions de troupes, mais au contraire faire en argent et en hommes les sacrifices nécessaires pour qu'on puisse à l'aide d'un effort énergique mettre fin à l'expédition actuelle; enfin demander au gouvernement des explications catégoriques et complètes sur la situation militaire actuelle, le but qu'il poursuit et les moyens d'atteindre ce but.

Ce sera difficile à obtenir.

\*\*\*

M. Thureau, le juge des référés, a rendu son ordonnance dans l'affaire de l'église Saint-Nicolas-des-Champs.

Il s'est déclaré incompétent.

\*\*\*

— Alors, dit-elle, laissez-moi libre.

— Non, j'ai besoin de quelqu'un pour me servir, et je te garde.

— Père, reprit Stéphanette d'une voix suppliante, et elle posa sa main blanche sur l'épaule du hideux vieillard qui se retira comme un démon touché par un ange, j'étais si heureuse, ne détruisez pas mon bonheur, le premier que j'aie eu...

Il se mit à rire d'un méchant rire cassé.

Stéphanette ajouta :

— Je vous ai servi dès ma petite enfance...

— Dès ta petite enfance, en effet...

Une vision étrange passa sans doute en ce moment dans l'esprit du brocanteur, car il ne put achever, ses yeux devinrent fixes et effrayants, et sa figure entière se contracta.

— Oui, reprit la jeune fille, je vous ai toujours servi, je vous ai toujours obéi même en des choses qui m'ont coûté parfois; j'ai vécu seule avec vous, comme il vous plaît vivre...

— Damnation ! s'écria le vieillard, comme il me plaît vivre ! ne vois-tu pas que nous vivons comme des maudits ?

Elle ne répondit pas.

Il reprit avec une animation croissante :

— Tu ne vois donc pas qu'on nous haït, qu'on nous méprise, qu'on nous fuit; tu ne vois donc pas que j'ai peur de tout le monde, et que tout le monde a peur de moi ? Je ne sers jamais le jour,

#### UN CONSEILLER RÉPUBLICAIN.

A Marseille, la commission municipale de secours aux victimes du choléra vient de prendre une décision qui ne témoigne pas positivement d'une grande confiance dans la probité des répartisseurs. Elle a stipulé que, « à l'avenir, les chèques de secours ne seront plus remis aux conseillers municipaux, mais bien délivrés directement aux victimes à secourir ». Une mesure de ce genre fut prise par le ministre compétent, il y a quelque trois ans, contre un conseil municipal de cette ville. Il s'agit cette fois d'un chèque de quarante francs qu'un sieur X..., conseiller municipal, n'a pas remis à son destinataire.

Une enquête officieuse a été provoquée et a permis d'acquiescer la triste certitude qu'on se trouve en présence d'un détournement bien et dûment caractérisé.

Ce conseiller a voulu mettre en pratique cette maxime bien connue : « Charité bien ordonnée commence par soi-même ».

Contribuables, veillez !

\*\*\*

Le rapprochement est définitif entre le *Matin* et le *Matin français*. Celui-ci l'annonçait avant-hier d'une façon formelle. Ces deux journaux n'en feront plus qu'un, qui paraîtra sous son titre primitif : le *Matin*.

#### LA GUERRE AVEC LA CHINE.

##### LA FLOTTE A TAMSUI.

On télégraphie d'Hanoi, le 22 octobre, au *Times* d'hier matin :

« Il n'y a plus que deux navires français à Tamsui.

» Une tempête, qui a duré six jours, a empêché de continuer les opérations.

» Les Chinois ont réparé leurs travaux de terre et réorganisé leur système de défense.

» Ils ont coulé encore des jonques dans le port.

» Un grand nombre de montagnards descendent vers les côtes.

» Le général chinois a confiance et se montre très-bien disposé à l'égard des étrangers.

» Une proclamation a été publiée pour défendre la décapitation des cadavres. »

Le blocus de Formose est officiellement déclaré.

##### LE 2<sup>e</sup> BATAILLON DE CHASSEURS AU TONKIN.

Le 2<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied a reçu l'ordre de se tenir prêt à partir pour le Tonkin au premier avis.

Ce bataillon est en garnison à Versailles. Il est sous les ordres du commandant Marchand, et compte un effectif de 22 officiers et d'environ 600 sous-officiers et soldats.

#### ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — Le bruit court que le duc Cumberland doit adresser une proclamation aux Brunswickois, dont il est aujourd'hui le légitime souverain. Il maintient ses droits sur le duché, comme à la mort de son père il les a maintenus sur la couronne de Hanovre.

Mais son acte ne sera qu'une vaine protestation dont la Prusse ne tiendra aucun compte.

Georges V a été dépouillé par le droit du plus fort; son fils le sera en vertu du même droit. Le duché de Brunswick sera reconstruit en pays d'Empire, ou annexé purement et simplement à la Prusse. Quelque soit la solution, le duc de Cumberland sera sacrifié.

Depuis les annexions accomplies par le Piémont sans déclaration de guerre, il n'y a plus de droit public en Europe. Les souverains donnent l'exemple de sa violation, comme si nous revenions à la barbarie. Ils ne voient pas que ces violences enseignent aux peuples le mépris de tous les droits, et ils justifient d'avance par ces procédés les révoltes futures des sujets et les attentats qui briseront leurs couronnes. Du moment que la force devient le droit, les masses populaires l'invoqueront un jour contre eux. Que répondra M. de Bismark si le peuple allemand se lève un beau matin en armes en proclamant son propre axiome ?

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 23 octobre.

La conversion anglaise n'a pas eu un énorme succès. Les Consolidés viennent avec un nouveau 1/8 de baisse à 100 15/16. Notre marché est plus faible, mais cette faiblesse n'est rien relativement à la hausse des deux dernières Bourses : le 3 0/0 reste à 78.15, l'amortissable à 79.55, le 4 1/2 à 109.15.

La Banque de France cote 5,050 dans le bilan qu'elle publie aujourd'hui; tous les chapitres sont en augmentation. Les bénéfices de la semaine sont de 592,000 fr.

Le Crédit Foncier est à 1,301.25. Sur les Obligations Communales nouvelles, les demandes sont nombreuses, elles varient de 438.75 à 440 fr.

Les autres obligations conservent leurs cours de la veille, elles s'acheminent peu à peu vers le pair. Les garanties dont elles sont entourées les rendent aussi sûres que les rentes. Sur les autres valeurs de crédit, les transactions sont à peu près nulles.

La Banque de Paris est à 727.50. La Banque d'Escompte à 515. Le Crédit Industriel et Commercial à 685. La Société Générale est tenue à 460.

La Compagnie de Rio-Tinto a informé les actionnaires de cette Société qu'un acompte de 10 shillings par action net d'impôt, sur le dividende de 1884, sera payé, à partir du 3 novembre prochain, sur la présentation du coupon n° 12, à Londres, dans les bureaux de la Compagnie.

A Paris, aux caisses de la Société Générale, 54, rue de Provence, à raison de 12.55 net par action.

Les cours du Crédit Lyonnais ne varient pas. On s'entretient toujours de la situation de la Foncière Lyonnaise qui devient de plus en plus critique eu égard à ses spéculations de terrain à Ospedaletti.

Le Suez finit en clôture à 1,900, les recettes d'hier ont été de 140,000 fr. Banque Ottomane 570. Turc 7.97 1/2, Egypte 313.75, Italien 96.55.

Les chemins conservent leur ferme tendance : Nord 1,627.25, Lyon 1,232.50, Orléans 1,307.50, Midi 1,152.50, Est 783.75, Ouest 820.

Il s'arrêta un instant dans son récit, la voix lui manquant; elle le regarda à la dérobée, avec effroi, comme une victime qui veut échapper, et se leva à moitié pour s'enfuir. Mais il la saisit par le bras, et la rejeta violemment contre le mur.

— Pas encore ! dit-il.

— J'espérais que ce serait tout, répondit-elle faiblement.

— Non, ce n'est pas tout. L'oncle de ce damoiseau, le marquis, doit venir ici aujourd'hui, n'est-ce pas ?

Elle fit un signe de tête affirmatif.

— Il vient pour avoir des renseignements ?

— Oui.

— Eh bien ! c'est toi qui les lui donneras. Je veux que tu lui apprennes toi-même ce que je t'ai dit, que tu lui dises tout... entends-tu bien, tout !

Alors Stéphanette se leva; elle se redressa de toute sa taille : ses yeux étaient secs, sa figure prit une expression d'énergie hautaine, et elle lui répondit en le regardant droit en face :

— Non, monsieur, vous n'avez pas le droit de me torturer ainsi; j'ai assez de porter votre honte, c'est à vous de l'apprendre aux autres... J'étouffe ici ! cria-t-elle.

(A suivre.)

BERNARD SEIGNY.

#### CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

L'« Harmonie Saumuroise » occupe la presse angevine. Le *Patriote de l'Ouest* a reçu de Saumur, sur cette société, les lignes suivantes :

« Notre nouvelle société de musique, l'« Harmonie saumuroise », s'est fait entendre aujourd'hui pour la première fois. L'administration municipale ayant cru devoir refuser le Square du théâtre à cette société non encore approuvée, le concert a dû avoir lieu sur la place de la Bilange.

« Ce début a été pour la nouvelle musique un véritable succès. Les auditeurs étaient nombreux et n'ont pas ménagé les applaudissements, surtout au moment où les exécutants ont entamé l'air, toujours si bien accueilli à Saumur, de la *Marseillaise*.

« L'« Harmonie saumuroise », en jouant l'hymne national, a témoigné de ses sentiments patriotiques et donné un formel démenti aux gens malintentionnés qui l'accusaient d'être animée d'un esprit clérical. Elle a prouvé qu'elle entendait rester étrangère aux divisions politiques et ne se préoccuper d'autre chose que de faire entendre aux Saumurois de la bonne musique. Son brillant début fait espérer qu'elle y parviendra.

« Nous espérons qu'après avoir pris de plus amples informations, l'administration municipale ne maintiendra pas sa première décision et que la faveur accordée à la *Musique municipale* de donner ses concerts au Square du théâtre sera bientôt étendue à l'« Harmonie saumuroise ».

« Il ne faut pas qu'il soit dit que la municipalité républicaine de Saumur a deux poids et deux mesures. »

Un de nos lecteurs nous adresse ces réflexions, que lui a suggérées l'audition de la *Marseillaise* :

« Saumur, le 20 octobre 1884.

« Monsieur le Rédacteur,

« Grâce à votre estimable feuille, nous savons que quelques farceurs (ne faudrait-il pas plutôt dire compères ?), croyant prendre en défaut la jeune *Harmonie Saumuroise*, en lui demandant hier de jouer la *Marseillaise*, ont été agréablement surpris d'entendre aussitôt retentir le fameux sang impur. Cet hymne national (au chant duquel, vous le savez, tombaient jadis les têtes des martyrs de la Convention envoyés patriotiquement à l'échafaud) a été enlevé, ajoutez-vous, avec un entrain et un trio qui ont valu à M. Chevreau et à ses artistes des applaudissements unanimes. Êtes-vous bien sûr, Monsieur le Rédacteur, de cette unanimité ? Il se peut que les frères et amis, qui craignaient bien un peu auparavant que cette société ne fit tort, auprès des honnêtes gens, à la Musique municipale de M. Meyer, aient applaudi à la faiblesse témoignée en cette circonstance par cette société, laquelle du reste, il faut l'espérer, ne refusera pas davantage de faire entendre d'autres scies patriotiques, la *Carmagnole* et le *Ça ira*, par exemple, le jour où on les lui demandera. Mais les honnêtes gens n'en pouvaient croire leurs oreilles. Bon nombre des auditeurs sont partis écoeurés de voir que la nouvelle société se déshonorait, dès sa première apparition, en jouant l'hymne sanguinaire et révolutionnaire si justement tombé sous le mépris de tout ce qui, en France, sait encore se respecter.

« En tous cas, Monsieur le Rédacteur, la masse des honnêtes gens, à Saumur, regrettera que l'« Harmonie Saumuroise » n'ait pas su se contenter de la belle et bonne exécution de ses premiers morceaux, et qu'elle ait cherché, en jouant la *Marseillaise*, une popularité de fort mauvais aloi.

« Veuillez agréer, etc.

« UN DE VOS LECTEURS. »

Nous approuvons entièrement les considérations de notre honorable correspondant. La *Marseillaise* sera toujours, par excellence, l'hymne sanguinaire et révolutionnaire qui n'a jamais retenti que dans des jours de troubles, d'effervescences populaires et de massacres. Mais nous croyons que, par des raisons particulières, le chef de l'« Harmonie Saumuroise » n'a pas été mal inspiré en faisant exécuter ce morceau dans son concert de dimanche.

Ceci ne l'engage en rien pour l'avenir, et

...era même prouve d'indépendance com-  
... en ne se pliant pas aux crailleries po-  
...ires qui pourraient se renouveler lors-  
... l'Harmonie se fera entendre de nouveau  
... la place publique.

On sait que le recensement des maisons  
particulièrement pour les logements militaires  
fait tous les trois ans. L'année 1884 est  
certainement l'une de celles où les recensements  
doivent être révisés, maison par maison.  
Les circulaires du ministre de l'intérieur  
ont invité les préfets à donner de nouvelles  
instructions aux maires et à tenir la main à  
ce que ces instructions fussent exécutées. Ce  
sont les maires, conjointement avec les  
conseils municipaux, qui doivent se livrer à  
ce travail.

#### PÈLERINAGE AU TOMBEAU DE SAINT-MARTIN A TOURS.

Ce pèlerinage aura lieu le jeudi 13 no-  
vembre, sous la direction de M. le curé de  
Nantilly.

Départ de Saumur par train spécial à  
8 heures 30 du matin. Retour à 5 heures 40  
du soir (départ de Tours). Prix: aller et retour,  
1 fr. 45.

Ceux qui désirent faire partie de ce pèle-  
rinage sont priés de s'adresser sans retard  
à la cure de leur paroisse.

Il importe que le chiffre approximatif des  
pèlerins soit connu le 5 novembre au plus  
tard de M. l'abbé Nomballais, vicaire de  
Nantilly à Saumur.

#### LEO DELIBES A ANGERS.

Nous lisons dans *Angers-Revue*:

« Il va se passer prochainement, à An-  
gers, un fait artistique important. L'auteur  
de *Sylvia*, de *Coppelia*, du *Roi l'a dit*, de *Jean  
de Nivelle*, de *Lakmé* et de tant d'autres œu-  
vres remarquables, est arrivé aujourd'hui  
dans notre ville. Il vient diriger l'étude des  
ensembles de *Lakmé*. Après avoir fait travail-  
ler pendant deux jours les artistes chargés  
d'interpréter son œuvre, il retournera à Pa-  
ris où le rappellent ses cours du Conserva-  
toire pour revenir ensuite assister aux der-  
nières répétitions avec orchestre et à la pre-  
mière représentation. L'éditeur de la parti-  
tion, M. Heugel, ainsi que divers critiques  
parisiens, feront à cette occasion le voyage  
d'Angers.

En voyant le futur successeur du re-  
gretté Victor Massé abandonner ses nom-  
breuses occupations parisiennes pour con-  
sentir à venir ainsi donner le coup d'œil du  
maître à l'interprétation provinciale d'une  
œuvre dont la réputation est aujourd'hui  
universellement établie, on conclura fatale-  
ment que cette interprétation a dû lui paraître  
exceptionnelle. »

#### LE MANS.

La mort vient de frapper une de nos plus  
anciennes familles des provinces de l'Ouest  
en la personne du vicomte Picot de Vaalogé;  
deux membres de cette famille accompa-  
gèrent Guillaume le Conquérant à la con-

quête de l'Angleterre. (Nobiliaire de Norman-  
die.)  
(Union de la Sarthe.)

#### BEAUPREAU.

Dimanche dernier, pendant la grand-  
messe, le suisse de l'église de Beaupréau  
s'approcha d'un individu qui, au milieu du  
recueillement général, avait une attitude des  
plus inconvenantes. Il lui signifia d'avoir à  
se tenir plus correctement, sous peine d'être  
expulsé.

A cette observation, l'individu en ques-  
tion écarta violemment le malheureux  
suisse, et, plein de fureur, se rendit chez  
le juge de paix, où il porta plainte.

Quelques jours après, le suisse de Beau-  
préau était assigné devant le magistrat, et,  
à sa grande stupéfaction, s'entendait con-  
damner à cinq francs d'amende.

N'est-ce pas un signe des temps, et ne  
voilà-t-il pas un exemple de la justice répu-  
blicaine ?

On va s'occuper, dit-on, de donner des  
vélocipèdes aux facteurs ruraux, qui, on le  
sait, ne font pas loin de cinquante kilomè-  
tres par jour et par tous les temps.

La grosse difficulté ne réside pas dans le  
mauvais état de certains chemins de traverse,  
peu praticables aux roues; le facteur, en  
effet, n'emploierait l'instrument que pour  
aller d'un village à l'autre par les bonnes  
routes; il en descendrait dans chaque local-  
ité, ferait sa tournée et reprendrait alors sa  
monture de fer pour aller plus loin.

L'inconvénient réel est que beaucoup de  
ces braves piétons, anciens soldats, sont  
manchots ou mutilés, ce qui est une grosse  
difficulté pour la manœuvre du vélocipède,  
qu'on cherche présentement à rendre man-  
iable aux infirmes. Souhaitons qu'on  
trouve.

#### Pharmacie nouvelle.

Nous sommes heureux d'apprendre à nos  
lecteurs qu'une nouvelle PHARMACIE  
modèle va s'ouvrir à Saumur, rue d'Or-  
léans, 73.

Elle se recommandera par le choix de ses  
produits et les soins apportés à l'exécution  
des ordonnances.

L'installation des laboratoires ne laisse  
rien à désirer. Nous savons qu'ils sont pour-  
vus des appareils les plus nouveaux qui  
assurent leur parfaite précision dans les  
préparations les plus compliquées.

L'ouverture aura lieu samedi prochain  
25 octobre.

#### Faits divers.

Le bruit court que le choléra a éclaté  
dans la Seine-Inférieure. Il y aurait eu à  
Yport dix cas et cinq décès.

Le préfet de la Seine-Inférieure est parti  
pour Yport, afin de s'assurer si ces cas et  
ces décès sont bien réellement dus au cho-

léra asiatique et d'ordonner les mesures  
nécessaires.

On dit que l'épidémie a été apportée par  
un marin venu de Cette. Ce marin a suc-  
cumbé ainsi que sa femme qui avait lavé  
ses vêtements.

Des précautions sérieuses ont été prises.  
M. Bottard, interne à l'hôpital du Havre,  
s'est installé à Yport.

Le maire d'Yport a été prévenu avant-hier  
seulement, bien que le premier cas ait éclaté  
il y a sept jours.

L'HORLOGER DE MONTREUIL. — M. Kuehn  
s'est rendu à Montreuil où il a interrogé les  
cochers qui ont l'habitude de stationner sur  
la place. Aucun d'eux ne s'est rappelé avoir  
pris une femme malade le 13 juillet au nu-  
méro 9 de la rue de l'Eglise.

Ce supplément d'enquête avait été néces-  
sité par le bruit qui commençait à se répandre  
que Marie Baëhmer pouvait bien être à  
Gand chez un de ses anciens amants, chez  
qui elle était allée peu de temps avant sa  
disparition.

On savait en effet qu'elle avait tout der-  
nièrement fait un voyage en Belgique dans  
le but de demander à quelqu'un avec qui  
elle avait eu des relations, une somme d'ar-  
gent dont Pel avait besoin. Elle était du reste  
revenue après avoir essayé un refus.

La supposition d'un départ serait donc  
assez plausible si les divers témoins qui ont  
vu Marie Baëhmer n'avaient été unanime-  
ment d'avis qu'elle n'était pas en état de sup-  
porter les fatigues d'un voyage.

#### Théâtre de Saumur.

Association Artistique d'Angers (8<sup>e</sup> année).  
J. BRETON, administrateur.

Lundi 27 octobre 1884,

#### LA COSAQUE

Comédie-opérette en 3 actes,  
de MM. Henri Meilhac et A. Millaud, musique  
de M. HÉRVÉ.

#### Distribution :

Jules Primitif.....	MM. Lamy.
Le prince Grégoire.....	Labranche.
Le prince Fédor.....	Leprin.
Le prince Cyrille.....	Moullion.
Pierre Strogoff.....	Allain.
Le notaire.....	Hennesse.
Stéphane.....	Hertz.
Un commis.....	id.
Le prince Moleksine.....	Allemand.
Alexandre, moujik.....	Asmire.
Un monsieur.....	id.
Ernest.....	Florent.
1 <sup>er</sup> domestique.....	Leprin fils.
2 <sup>e</sup> domestique.....	Prudhomme.
Un cosaque.....	id.
La princesse Anna Semionowna M <sup>mes</sup>	Marie Soll.
Phémie.....	L. Rezeau.
M <sup>me</sup> Dupotin.....	Allain.
Mavroucha.....	Marcelle.
Malvina.....	Hennesse.
M <sup>me</sup> Ferebaud.....	Guilmain.
Catcha.....	Prudhomme.
Albertine.....	Fauvel.

Vassaux, moujiks, acheteuses, vendeuses,  
tziganes, invités.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.



#### Elles m'ont sauvé la vie!

« Sainte-Eulalie (Landes). « Je vous  
prie de m'envoyer trois boîtes de  
vos Piles Suisses à 1 fr. 25; elles  
m'ont sauvé la vie et je tiens à ne  
pas en être dépourvu. Tous ceux  
qui en ont fait usage ici en ont  
éprouvé du soulagement; riches et  
pauvres, tout le monde devrait avoir  
vos Piles Suisses dans le ménage.  
« GÉRARD. »  
Exiger toujours sur la boîte la croix blanche sur  
fond rouge, et sur la bande le nom: A. Hertzog, Phar-  
macien, 28, rue de Grammont, à Paris. Lisez l'Al-  
manach des Piles suisses 40 pages illustrées, instruc-  
tives, amusantes et gratis chez votre pharmacien.

#### AVIS IMPORTANT.

La Lotion régénératrice du Dr Saïdi n'est pas une  
teinture; elle n'a pas d'action sur la couleur natu-  
relle des cheveux. Son grand succès vient de ce  
qu'elle arrête immédiatement la chute des cheveux,  
enlève les pellicules, et des chevelures les plus  
maigres fait des chevelures abondantes et soyeuses.  
Le prix des flacons, 1 fr. 75 et 3 fr., la met à la  
portée de tous.

Dépôt à Saumur, parfumerie PICHARD, 47, rue  
Nationale.

Une bonne action. — Un cultivateur des en-  
virons de Roubaix souffrait, depuis plusieurs années,  
de douleurs d'estomac et d'irrégularité dans la cir-  
culation du sang. La cause réelle du mal semblait  
échapper à l'examen et les traitements divers subis  
par le malade n'avaient donné aucun résultat. Le  
mal s'aggravait chaque semaine, chaque jour même  
et sa vie était compromise. M. Couvreur, pharma-  
cien à Roubaix, ayant appris ce cas désespéré, per-  
suada au malade d'essayer la Tisane Américaine et  
les Pilules des Shakers. Plusieurs cures remarqua-  
bles accomplies dans des cas semblables l'avaient  
convaincu de son efficacité. Et en effet, en peu de  
temps, le malade fut soulagé, les douleurs diminuè-  
rent, puis disparurent, et notre cultivateur put re-  
prendre tous ses travaux, comme s'il n'avait jamais  
rien eu. (Prix: 4 fr. 50 la bouteille.) La brochure  
relative à ce traitement se distribue gratuitement  
dans toutes les bonnes pharmacies ou au dépôt,  
pharmacie Ernoul, à Saumur. Dépôt principal,  
Fanyau, pharmacien, Lille.

#### SANTÉ RENDUE A TOUS

Adultes et enfants, sans médecine ni frais, par  
la délicieuse farine de santé, dite:

#### REVALESCIÈRE

DU BARRY, DE LONDRES

qui guérit les constipations habituelles les plus  
rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthi-  
sie, dysenterie, glaires, flatul, aigreurs, acidi-  
tés, pituites, phlegmes; nausées, renvois, vomis-  
sements, même en grossesse; diarrhée, coliques,  
toux, asthme, étourdissements, bruits  
dans la tête et dans les oreilles, oppression, lan-  
gueurs, congestion, névralgie, laryngite, né-  
vrose, dartres, éruptions, insomnies, mélanco-  
lie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie,  
chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de  
la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches,  
vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau  
et sang. Aux personnes phthisiques, étiques ou  
rachitiques, elle convient mieux que l'huile de  
foie de morue. — 37 ans de succès: 100,000  
cures y compris celles de Madame la duchesse  
de Caltelstuart, le duc de Pluskow, Madame la  
marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, M.  
le docteur professeur Dédé, Sa Majesté feu l'Em-  
pereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également  
le meilleur aliment pour élever les enfants dès  
leur naissance. Quatre fois plus nourrissante  
que la viande, elle économise encore 50 fois son  
prix en médecine. En boîtes: 1/4 kilo., 2 fr. 25;  
1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6  
kil., 36 fr. Envoi franco en France contre bon de  
poste. Dépôt à Saumur, chez J. Russon, épicier.  
Du Barry et C<sup>o</sup>, limited, 8, rue Castiglione,  
à Paris, et partout bons pharmaciens et épiciers.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

#### 11 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

### MARIELLE

#### VII

— Ce n'était pas la volonté du bon Dieu que  
mon père se rétablît. Il languit la fin de l'été, puis  
mourut. La veille de sa mort, le pauvre homme  
avait testé. Écrit à son idée, son testament avant-  
geait sa femme, à qui il léguait la totalité de son  
avoir, tant en meubles qu'en immeubles, argent,  
effets, etc.

La loi ne lui donnait la disposition que du quart  
et l'usufruit des trois autres quarts. Rolland et moi  
nous étions lésés. Mais nous respectâmes le dernier  
acte de notre père, bien libre à notre sens de dis-  
poser de ce qui lui appartenait comme il l'entendait.  
N'était-ce pas sa sueur qui avait arrosé ses champs,  
ses mains qui avaient planté ses arbres, édifié ses  
maisons, son argent avec lequel on avait bâti la ferme,  
agrandi les dépendances? N'était-ce pas son calcul  
qui avait doublé nos épargnes, sa prévoyance qui  
les avait solidement placées? Oh! ce qu'il donnait  
de bien à lui; si la loi le lui arrachait, notre

conscience le lui restituait; le reprendre à notre  
mère, c'était la voler.

Yves Le Dru, tuteur des enfants de Jeannie, lé-  
sés comme nous, réclama malhonnêtement la part  
qui leur revenait. Ma mère, sommée sur ce ton,  
refusa de partager la succession. Le Dru brama de  
colère. Il y eut entre eux échange de chaudes pa-  
roles, d'aigres ripostes, de folles sottises. Rolland  
leur proposa divers arrangements à l'amiable. La  
bile échauffée, la tête près du bonnet, ni l'un ni  
l'autre ne céda un pouce de ses prétentions; ils se  
séparèrent plus brouillés qu'auparavant.

Le Dru intenta un procès à ma mère. Comme  
tous les procès, celui-ci traîna en longueur, si bien  
que, le testament cassé en faveur des Le Dru, les  
mineurs se retirèrent de la succession que bribes  
à valoir. Le Dru pesta de rage. Voilà! l'écrit d'un  
mourant est sacré. S'il l'avait respecté, il eût été  
un jour à venir plus riche, ma mère n'ayant par le  
fait que la jouissance en revenus, et il ne lui aurait  
pas dérangé les esprits, car à partir de la perte de  
ce procès, le caractère de ma mère changea du tout  
au tout. Elle, si bonne, si généreuse, n'attachant  
de prix à l'argent que parce qu'elle pouvait le dé-  
penser en bonnes œuvres, elle ferma sa bourse aux  
malheureux dont la pauvreté était contestable. Elle  
prêchait de ramasser, de ménager, d'économiser,  
comme craintive que la terre ne lui manquât sous  
les pieds. Cela nous humiliait. Nous lui représen-

tions qu'elle avait de quoi vivre sans léser, qu'à  
son âge elle se devait ses aises, mais elle s'obsti-  
nait dans ses parcimonies, rétribuant mal ses ou-  
vriers, récriant que l'on gaspillait les provisions et  
bougonnant les servantes sur le peu d'ouvrage  
qu'elles faisaient. Gaude, revoltée de ses avarices,  
la quitta. On ne loua point une seconde servante,  
Marielle la remplaça.

Ma sœur Jeannie l'était avant-elle. Les filles de  
ferme à la campagne sont aussi considérées, aussi  
bien vues et aussi bien mises que les filles des maî-  
tres. Elles mangent à la même table. Les penneres  
ne se distinguent de la servante qu'aux atours  
qu'elles portent le dimanche; ils sont plus fins de drap  
et d'une coupe plus élégante. Remplacer Gaude ne  
deshonorait nullement Marielle, maintenant de  
taille et de force à s'occuper du ménage. Et elle  
s'en occupait sérieusement; point n'était besoin de  
l'en prier. Elle ne restait pas un instant les bras  
croisés. Elle trouvait toujours le temps de tout  
faire et de tout bien faire. Elle servait chacun avec  
bonne grâce, soignait les bêtes avec douceur. Sa  
charité égalait sa bonté. Ma mère ne la payant pas,  
elle mettait son habileté et ses loisirs au service  
des souffrants. Aussitôt qu'elle pouvait avoir une  
minute à elle, on la voyait aller traire la vache  
d'une paralytique, panser les plaies d'un vieillard,  
poigner de petits orphelins, consoler une veuve,  
chauffer et sucrer les tisanes des malades. Et c'est

qu'il ne fallait pas la remercier de son assistance.  
Elle était si simple, si modeste! un compliment  
l'embarassait. Elle aurait pourtant pu être vaine de  
ses qualités et de ses agréments. Il n'y avait pas de  
plus belle fille dans la paroisse. De jolie qu'elle  
était enfant, elle était devenue belle. Les travaux  
des champs ne lui avaient ni rougi les mains, ni  
grosi les membres, ni bruni le teint.

A quinze ans, Marielle avait adopté le costume  
de Fantec. Fantec était de Broons. Le costume de  
Broons est seyant: la jupe galonnée descend à la  
cheville, les bas sont à coins brodés, la bavette du  
tablier à pochettes est garnie de dentelles; le fichu,  
de couleur gaie, s'entrouvre sur une blanche guim-  
pe; les barbes de la coiffe se relèvent coquettement  
et se croisent au sommet des torses de la chevelure  
étagées derrière la tête; une croix d'or enfilée dans  
le ruban de velours qui entourent le cou pend sur  
la poitrine, et les pans de la ceinture du corsage  
flottent au vent.

(A suivre.)

AUGUSTA COUPEY.

Galinard est au cirque. — Une famille d'acrobates  
des deux sexes est en train d'accomplir l'exercice  
dit de l'échelle humaine. Un jeune gaillard vigou-  
reux supporte le poids de la pyramide.

— Si j'avais une fille, dit Galinard à son voisin,  
je la donnerais à ce jeune homme. J'aime les fils  
qui soutiennent leur famille.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

# A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Qui aura lieu à Saumur, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire, le **Jeu**di 27 novembre 1884, à une heure, En un ou plusieurs lots,

## La ferme de la Bibardière

Exploitée, à titre de ferme, par M. Louis Frémont, Située près la Ronde, commune d'Allonnes, et par extension commune de Neuillé.

Elle comprend :

Commune d'Allonnes.

	CONTENANCE H. A. C.	MISE A PRIX
1. Les bâtiments de la Ferme, avec le pâtis et la pièce d'eau, le tout d'une superficie de.....	» 69 »	6.000 fr.
2. La prairie des Préaux, pré, contenant.....	» 42 »	1.680
3. Une pièce de terre labourable, au canton des Jardiniers.....	1 25 30	3.880
4. Un pré, situé au canton des Souchets.....	» 27 »	1.000
5. Un autre pré, situé au même lieu.....	» 72 50	3.160
6. Un pré, situé au canton des Moullets.....	» 16 »	700
7. Un autre pré, situé au même lieu.....	» 20 »	850
8. Une pièce de terre labourable, au canton de la Cassoie.....	1 45 20	6.100
9. Une pièce de terre labourable, au même lieu....	» 81 »	3.400
10. Une pièce de terre en pré, au même lieu.....	1 32 50	5.600
11. Une pièce de terre en vigne, au canton des Jardiniers.....	3 34 50	10.000
12. Une pièce de terre à taillis, au canton des Malgagnes.....	3 25 »	8.200
13. Une pièce de terre en pâtis, au même lieu.....	» 10 50	320
14. Une parcelle de bois taillis, au canton des Bois-de-la-Casse.....	» 26 »	400

Commune de Neuillé.

15. Une pièce de terre labourable, au canton des Champs-du-Bellay.....	1 78 53	3.250
16. Une autre pièce de terre labourable, au même lieu.	» 78 12	1.850
Total de la contenance...	16 83 15	
Total des mises à prix...		56.370 fr.

S'adresser, pour tous renseignements, avant l'adjudication, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire, dépositaire des plans, titres de propriété et cahier des charges.

Etude de M<sup>e</sup> ANTHEAUME, notaire à Chouzé-sur-Loire.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 26 octobre 1884, à midi,

En la salle de la mairie de Chouzé, UNE

### BELLE MAISON NEUVE

Servant d'HOTEL

Située en face la gare des marchandises de Port-Boulet (ligne de Tours à Nantes).

Vastes dépendances, pièce d'eau poissonneuse. Clientèle assurée.

On peut traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser à M<sup>e</sup> ANTHEAUME, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> LECOMTE, notaire à Brézé.

### A VENDRE

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Visitation,

Joignant l'église des Ponts, et appartenant à M<sup>me</sup> veuve LACOUR-DOYEN, de Saint-Cyr.

S'adresser à M<sup>e</sup> LECOMTE, notaire.

Un homme sérieux demande un emploi comme comptable.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> MAURICE, avoué-licencié à Chinon (Indre-et-Loire).

### A VENDRE

Par suite de saisie immobilière

Le JEUDI 6 novembre 1884, à une heure de l'après-midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Chinon,

LE

### CHATEAU DU PLESSIS

Situé commune de Chilouze,

Et ses dépendances,

Consistant principalement en vignes, bois et pré, d'une contenance totale de 36 hectares environ, en un seul lot, sur la mise à prix de 20,000 francs.

Pour plus amples renseignements, s'adresser : 1<sup>o</sup> à M<sup>e</sup> MAURICE, avoué à Chinon ; 2<sup>o</sup> au Greffe du Tribunal civil de Chinon, ou est déposé le cahier des charges. (764)

### Plants à Vendre

Environ 2.800 pieds Peupliers Suisses, situés à Gaure, commune de Varennes-sous-Montsoreau.

S'adresser, pour traiter, à M. ROUSSE, propriétaire à Joué-lès-Tours (Indre-et-Loire), ou à M<sup>e</sup> BELDENT, notaire à Varennes-sous-Montsoreau. (786)

Etude de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur.

### A VENDRE

Par adjudication amiable,

Le dimanche 26 octobre 1884, à midi et demi,

En l'étude dudit M<sup>e</sup> PINAULT,

### LES IMMEUBLES

Ci-après,

Dépendant de l'ancienne ferme de l'Essard,

Situés commune de Saint-Lambert-des-Lévées :

1<sup>o</sup> Plusieurs bâtiments d'exploitation avec cour ;  
2<sup>o</sup> 2 hectares 25 ares de terre, à l'Essard ;  
3<sup>o</sup> 4 ares 34 centiares de pré, en jardin, attenant à l'article précédent ;  
4<sup>o</sup> 1 hectare 36 ares 57 centiares de pré, appelé Pré-de-l'Essard, n<sup>o</sup> 394 du cadastre ;  
5<sup>o</sup> Et 20 ares de terre, autrefois en pâture, au canton de l'Essard.

S'adresser, pour traiter, audit M<sup>e</sup> PINAULT. (713)

Etude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

### A CÉDER

DE SUITE

### BEL ÉTABLISSEMENT

### D'HORTICULTURE

à Saumur

50 mètres de serres — Eaux de la Loire

Excellente clientèle.

S'adresser, à Saumur, au propriétaire M. JOUY-LAROZE, et à M<sup>e</sup> BRAC, notaire. (650)

Etude de M<sup>e</sup> HENRI-ERNEST ARDOUIN, avoué à Bressuire, rue Duguesclin, n<sup>o</sup> 27.

### VENTE

A la suite de saisie immobilière,

En l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Bressuire, le mardi 18 novembre 1884, heure de midi,

DU

### Domaine de SAZAIS

Situé sur les bords de la Dive, commune de Brée,

canton de Thouars (Deux Sèvres),

Se composant :

1<sup>o</sup> Du logis de Sazais, comprenant bâtiments de maîtres, bâtiments de fermiers, jardins, étables et vastes servitudes ;

2<sup>o</sup> Quinze grandes pièces de terre en nature de labours, prés et marais.

Le tout, d'un seul tenant et d'une exploitation facile, est d'une contenance de 44 hect. 58 ares 40 cent.

Mise à prix : 60,000 fr.

Belle pêche. — Chasse agréable.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> ARDOUIN, avoué poursuivant à Bressuire. (775)

### A L'ABEILLE

### Maison J. PÉRARE

22, rue Saint-Jean, 22,

DEMANDE :

Une apprentie pour la Mode ;  
Un apprenti pour la Mercerie ;  
Un petit garçon pour les courses. (787)

### A VENDRE

A L'AMIABLE,

### MAISON

Sise à Saumur (Croix-Verte)

Très-confortable, deux jardins, pièce d'eau.

Jouissance de suite. — Facilités de paiement.

S'adresser à M. SERISIER, négociant, 3, rue Beaurepaire. (709)

### A CÉDER

### Un Fonds de Commerce

D'ÉPICERIE, MERCERIE, ETC.,

Situé aux Rosiers (Maine-et-Loire).

S'adresser à M. MATIFAS, qui l'exploite actuellement. (732)

### DISTRACTION UTILE

DÉCOUPAGE du bois pour amateurs. Machines à la main et au pied. Six collections de dessins pratiques édités par la maison. Scie à ruban nouveau modèle. SPÉCIALITÉ DE TOUS et accessoires. Outils de sculpture.

Le Guide de l'Amateur, journal des Sciences et Arts pratiques (travaux du bois).

Envoi du catalogue illustré franco contre 0,30 centimes. LE MELLE, breveté s. g. d. g., 3, rue de la Fidélité, Paris. (744)

### MANUFACTURE

DE

### PIANOS et HARMONIUMS

### LÉPICIER

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS. 12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

L'un des accordeurs de la maison, est en ce moment à Saumur. Adresser les demandes au bureau du journal.

### Crédit à tout le Monde

PAR

### L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,

ANGERS

SUCCESSALE, 87, rue d'ORLÉANS,

SAUMUR

### SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

### LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhésive et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 23 OCTOBRE 1884.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc <sup>é</sup>	Dernier cours.		Clôture préc <sup>é</sup>	Dernier cours.		Clôture préc <sup>é</sup>	Dernier cours.		Clôture préc <sup>é</sup>	Dernier cours.
3 % amortissable	78 25	78 15	Est	785	783 25	Obligations communales 1879	447	446 50	Gaz parisien	518	519 50
3 % (nouveau)	79 60	79 52	Paris-Lyon-Méditerranée	1237 50	1239	Obligat. foncières 1879 3 %	452	452	Est	364	364
4 1/2 % (nouveau)	105 75	104 70	Midi	1147 50	1157 50	Obligat. foncières 1883 3 %	356	355	Midi	374 75	374 75
Obligations du Trésor	109 30	109 20	Nord	1625	1630	Bons de liquid. Ville de Paris	511	516	Nord	381	381 75
Banque de France	507 50	509	Orléans	1310	1310	Obligations communales 1879	447	446 50	Orléans	372 50	373
Société Générale	505 50	507 50	Ouest	817 50	817 50	Obligat. foncières 1879 3 %	452	452	Ouest	374	374
Comptoir d'escompte	457 50	457 50	Compagnie parisienne du Gaz	1530	1527 50	Paris-Lyon-Méditerranée	373 50	374	Paris-Lyon-Méditerranée	373 50	374 50
Crédit Lyonnais	952 50	950	Canal de Suez	1900	1900	Paris-Bourbonnais	372	371 50	Paris-Bourbonnais	372	371 50
Crédit Foncier, act. 500 fr.	540	540	G. gén. Transatlantique	500	500	Canal de Suez	565	562	Canal de Suez	565	562
Crédit mobilier	275	270									

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur